
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

VOIR ANNEXE (NOTICE D'IMPACT)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

LE CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT COMPREND TOUTES LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A L'EDIFICATION DES CLÔTURES. IL PERMET DE DEFINIR LE GABARIT DES PASSAGES MAINTENUS EN PARTIE BASSE POUR LA FAUNE SAUVAGE DANS LE CADRE D'UNE CONSERVATION DES ZONES OUVERTES DE CIRCULATION.

(A L'EXCEPTION DES CLÔTURES PREVUES AU DROIT DU CHEMIN DES COLLIERES)

ENTRE LE RUISSEAU DES COLLIERES AU SUD-EST ET LE LOT N°6, UNE NOUE PAYSAGERE RECEVANT LES EAUX PLUVIALES PROVENANT DES LOTS DOIT ETRE AMENAGEE.

LE DEBROUSSAILLEMENT AUX ABORDS DU FOSSE DE 30ML SERA EFFECTUE MANUELLEMENT

CE MILIEU ASSURERA L'EXISTENCE DES ZONES EN EAU APRES PRECIPITATIONS AVEC UNE ALTERNANCE ZONES ENSOLEILLEES / ZONES ABRITEES PERMETTANT LA THERMOREGULATION ET L'HIBERNATION DES TORTUES